Communiqué de presse



Paris, le 31 mars 2016

Swiss Life propose sur le marché de l'assurance des emprunteurs un dispositif innovant, facilitateur, digital et sur mesure

Swiss Life, acteur de référence en matière d'assurance de personnes et spécialiste de la protection sociale, accélère son développement digital et, profitant du contexte créé par la loi consommation Hamon, lance *SwissLife Assurance des Emprunteurs*, une offre digitalisée qui permet dans la plupart des cas une souscription en un seul rendez-vous, et en quelques clics, pour la garantie d'opérations de crédits immobiliers ou professionnels.

1/ Un dispositif particulièrement complet, avec notamment :

- ⇒ Une souscription digitalisée, qui inclut notamment la signature électronique, et qui permet une grande rapidité dans la souscription, autorisant pour les cas les plus courants d'obtenir son certificat d'adhésion à l'issue d'un seul rendez-vous!
- ⇒ Les personnes ayant de petites pathologies voient leur adhésion facilitée, le système les orientant automatiquement et immédiatement vers des questions complémentaires ciblées.
- ⇒ Autre point fort, la réactivité de l'outil permet au conseiller de **suivre l'évolution du dossier en temps réel**, tout comme de consulter l'ensemble de son portefeuille de contrats *SwissLife Assurance des Emprunteurs*.
- ⇒ Des experts Swiss Life de haut niveau apportent leur concours au conseiller pour toutes les situations qui nécessitent un accompagnement particulier. Ainsi, ont notamment été créées :
 - Une direction commerciale dédiée qui, à l'horizon 2018, couvrira l'ensemble du territoire grâce à 25 inspecteurs experts.
 - Une direction des risques spéciaux pour répondre à toutes les problématiques de capitaux importants, risques aggravés de santé, risques géographiques...

2/ Une assurance emprunteur compétitive, innovante et sur mesure qui répond aux nouveaux besoins du marché

- ⇒ Contrat collectif à adhésion individuelle *SwissLife Assurance des Emprunteurs*, conforme aux critères d'équivalence des garanties exigées par les banques, et **particulièrement** bien placé sur le plan tarifaire, a pour objet, notamment en cas de décès ou de perte totale et irréversible d'autonomie, la protection de la famille ou de l'entreprise en assurant le remboursement d'un prêt.
- ⇒ SwissLife Assurance des Emprunteurs est une offre qui s'adresse à tous les profils d'emprunteurs. Capable de couvrir des emprunts de 17 000 à 50 millions d'euros en cas de décès ou de PTIA.

- ⇒ Cette assurance à la carte répond aux besoins des particuliers, notamment patrimoniaux, comme des chefs d'entreprise pour garantir les emprunts liés à l'acquisition d'un bien immobilier, à titre personnel ou professionnel, la réalisation de travaux ou encore des projets entrepreneuriaux comme le rachat d'une entreprise, une augmentation de capital ou un LBO (Leverage Buy-Out) ...
 - Cette offre s'inscrit ainsi dans le modèle unique proposé par Swiss Life, et destiné à accompagner une clientèle premium de particuliers et d'entreprises, tout au long de leur existence, dans leur sphère tant privée que professionnelle.
- ⇒ Offre **simple et modulable**, *SwissLife Assurance des Emprunteurs* comprend plusieurs garanties optionnelles* complémentaires pour s'ajuster aux besoins de l'emprunteur : Invalidité Permanente et Totale, Invalidité Permanente Partielle**, Invalidité Permanente Professionnelle, Incapacité Temporaire de Travail***, ou encore Garantie Perte d'Emploi.
- ⇒ Des options ont été spécifiquement conçues pour la prise en charge des sports à risque (option « Sport + ») ou des affections psychiatriques et atteintes discales et vertébrales (option « confort »).
- ⇒ Pour les cas nécessitant des examens ou des précisions médicales, l'emprunteur est orienté vers un centre médical.
- ⇒ Cette offre sera disponible auprès des réseaux de distribution Swiss Life : agents, courtiers généralistes et spécialisés, courtiers en crédit et CGPI.
- « Nous souhaitons devenir un acteur référent du marché de l'assurance emprunteur avec une offre digitale compétitive, sur mesure et très simple pour l'assuré, qui puisse répondre aussi bien à ses projets immobiliers personnels que ses projets professionnels. Notre objectif est de réaliser à moyen terme 5% de part de marché en assurance emprunteur sur le marché de la délégation » précise Eric Le Baron, Directeur général de Swiss Life Assurance et Patrimoine.

Les conditions générales du contrat sont disponibles sur simple demande.

- * conditions d'âge pour certaines options
- ** indissociable de la garantie IPT.
- *** indissociable de la garantie IPT ou IPPRO.

A propos de Swiss Life

Acteur référent en assurance et gestion de patrimoine, Swiss Life se caractérise par un positionnement reconnu d'assureur gestion privé. Nous offrons une approche globale en assurance vie, banque privée, gestion financière, ainsi qu'en santé, prévoyance, dommages à nos clients particuliers et entrepreneurs, à titre privé et professionnel. Nous les accompagnons tout au long de leur vie, construisant une relation durable grâce à un conseil personnalisé. A l'écoute de leurs choix personnels, nous adaptons nos solutions aux évolutions de leurs besoins et d'une vie plus longue. www.swisslife.fr

Contacts Presse:

Swiss Life

Véronique Eriaud 01 46 17 27 27 veronique.eriaud@swisslife.fr

Patrick Réveillon 03 20 45 72 78 patrick.reveillon@swisslife.fr

Agence Hopscotch Capital

Chafia Baci 01 58 65 00 76 cbaci@hopscotchcapital.fr

Mathilde Beainy 01 58 65 00 73 mbeainy@hopscotchcapital.fr